

Etterbeek, 17 février 2022

Concerne : Nuisances liées au passage du métro – Des mesurages effectués par Bruxelles Environnement suite aux plaintes des riverains

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la commune d'Etterbeek suit de près l'évolution de la situation concernant des nuisances (bruit et vibrations) provoquées par le passage du métro dans votre quartier.

A l'initiative du Bourgmestre, dès le mois de septembre, des démarches ont été entreprises auprès de la STIB qui a pris conscience du problème et a proposé différentes solutions pour y remédier.

Début octobre, nous avons également sollicité vos témoignages par rapport aux nuisances ressenties afin d'avoir une vue claire de l'étendue de ces nuisances et obtenir des mesurages et relevés plus précis.

Bruxelles Environnement nous informe que la plainte collective des riverains relayée par la commune, au sens de l'ordonnance du 17 juillet 1997 relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain, est recevable.

En conséquence, Bruxelles Environnement s'engage à planifier une campagne de mesures pour objectiver ces nuisances. Cette étude acoustique devrait ensuite déboucher sur des propositions d'actions susceptibles de remédier aux problèmes identifiés et une estimation budgétaire de ces propositions.

Nous vous tiendrons bien sûr au courant du suivi de ce dossier et des solutions concrètes envisagées pour améliorer le bien-être des habitants.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs,

Par ordonnance :

La secrétaire communale,

Annick PETIT

Le bourgmestre,

Vincent DE WOLF